



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

ARRÊTÉ T063/2023

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA RD 116 A L'ANSE DU BRICK DU 20/11 AU 24/11/2023

Nous, Maire de la commune de Fermanville,

VU l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police du maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5ème partie – du 7 Juin 1997 modifiée et complétée le 6 Novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 Février 2008,

VU, la demande de l'entreprise PCE Services pour effectuer un constat d'achèvement de travaux sur la RD116 en zone agglomération à l'Anse du Brick,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes et la réalisation des travaux dans de bonnes conditions,

ARRETE

Article 1 : La chaussée sera rétrécie, le stationnement sera interdit et la vitesse de circulation sera limitée à 50km/heure sur la RD116 de l'entrée de la zone Agglomération « Anse du Brick commune de Fermanville » jusqu'à l'intersection qui descend à la plage de l'Anse du Brick, du 20/11 au 24/11/2023 et jusqu'à fin de travaux si nécessaire.

Article 2 : L'entreprise PCE Services devra mettre en place une signalisation visible de jour comme de nuit.

Article 3: La Gendarmerie de Saint-Pierre Eglise, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Pierre-Eglise,
- PCE Services,
- Affichage.

Le Maire,

Nicole BELLIOT-DELACOUR



Mairie de Fermanville - 5 La Heugue - 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie.fermanville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h